

LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

ICI le déroulement de chaque consultation est conditionné par votre consentement aux soins

Pourquoi...

... dois-je lire la **notice d'information** ?
... mon chiropracteur me parle-t-il de **consentement éclairé** ?



1

Lire, c'est mieux choisir !

La notice d'information récapitule l'ensemble de ce que le chiropracteur va vous énoncer en début de consultation.

2

Discuter, c'est mieux comprendre !

Avant toute prise en charge, nous échangeons sur :

- 1. Ce que nous allons faire*
- 2. Les bénéfices attendus*
- 3. Les effets indésirables possibles*



3

Votre avis compte !

Vous avez le droit de dire oui, non ou "je veux en savoir plus" et poser vos questions.

Votre chiropracteur est là pour vous informer et vous accompagner, toujours dans votre intérêt.

LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

ICI, LE DÉROULEMENT DE CHAQUE CONSULTATION
EST CONDITIONNÉ PAR VOTRE CONSENTEMENT AUX SOINS



Pourquoi...

- ... dois-je lire la notice d'information ?
- ... mon chiropracteur me parle-t-il de consentement éclairé ?



Lire, c'est mieux choisir !

La notice d'information récapitule l'ensemble de ce que le chiropracteur va vous énoncer en début de consultation.



Discuter, c'est mieux comprendre !

Avant toute prise en charge, nous échangeons sur :

- ce que nous allons faire
- les bénéfices attendus
- les effets indésirables possibles



Votre avis compte !

Vous avez le droit de dire **oui**, **non** ou **"je veux en savoir plus"** et poser vos questions.

Votre chiropracteur est là pour vous informer et vous accompagner, toujours dans votre intérêt.